

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

26 JUIN 2018
20H00

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue le 26 juin 2018 à l'hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents: Monsieur Beny Masella, Maire
 Monsieur Dino Mazzone, Conseiller
 Madame Elizabeth Ulin, Conseillère
 Madame Colleen Feeney, Conseillère
 Madame Maria Torres, Conseillère

Aussi présents : Madame Raffaella Di Stasio, Directrice générale
 Monsieur Claude Gilbert, Greffier

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Vingt (20) personnes y assistaient.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu :

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité
#20180626-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 20 h 00.

2. Accueil des visiteurs

M. le Maire Masella a souligné la présence du commandant Fred Jennings, du Service de police de la Ville de Montréal (Poste de police de quartier 9).

3. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du mardi 26 juin 2018 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité
#20180626-002

4. Approbation des procès-verbaux

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil tenues aux dates suivantes:

- Séance ordinaire du 28 mai 2018 ;
- Séance spéciale du 8 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité
#20180626-003

5. Correspondance

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

6. Rapport du Maire

a) Rapport du Maire sur la situation financière de la Ville

Conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, le Maire Masella a présenté un rapport sur les points saillants du rapport financier et du rapport de du vérificateur externe.

b) Publication du rapport du Maire

ATTENDU que l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes prévoit que la Ville distribue le rapport du Maire sur la situation financière de la Ville dans le territoire de la municipalité de la manière que le Conseil détermine ;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu :

Que le rapport du Maire sur la situation financière de la Ville soit distribué à toutes les adresses de Montréal-Ouest par insertion dans The Informer.

Adoptée à l'unanimité
#20180626-004

c) Rapport mensuel régulier

Le Maire Masella a parlé de ce qui avait été dit au dernier Café avec le Maire et a annoncé que le prochain se tiendrait le 23 août. Quant au projet de l'échangeur Turcot, il a mentionné qu'une résolution allait être adoptée ce soir. La résolution présentera en détail toutes les préoccupations que la Ville a fait connaître au ministère des Transports du Québec (MTQ), ainsi que ses demandes.

7. Première période de questions du public

À 20 h 05, M. le Maire a annoncé le début de la première période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers sur tout sujet d'intérêt général.

JoAnn Goldwater a soulevé les préoccupations de résidents qui se plaignent du nouveau parc à chiens dans l'arrondissement voisin de Côte Saint-Luc. Le Maire a en effet fait remarquer qu'il est situé dans une autre municipalité. La résidente a répondu qu'elle le savait mais que ce parc à chiens est une source de pollution visuelle et a demandé ce que la Ville pourrait faire. Le Maire a répondu que le Directeur général travaille avec son homologue de Côte Saint-Luc pour trouver des moyens de réduire les problèmes. Il a ajouté que la Ville peut seulement émettre des constats aux voitures illégalement stationnées du côté de Montréal-Ouest. La résidente a également soulevé une plainte sur la présence excessive de propriétaires de chiens au parc Sheraton et a demandé au Conseil de reconsidérer la politique d'y admettre les chiens sans laisse. Le Maire a convenu qu'il serait possible de réexaminer la politique puisque Côte Saint-Luc permet aux résidents de Montréal-Ouest d'utiliser son parc à chiens.

Michael Fish, un membre non résident d'un groupe qui s'appelle « Transparence » a encouragé les membres du Conseil à s'opposer au projet Réseau Express Métropolitain (REM) de la Caisse de dépôt et placement du Québec, puisque ce projet coûterait trop cher aux résidents de Montréal-Ouest, tant en termes d'investissement en capital qu'en termes de frais d'exploitation. Le Maire a répondu que les budgets du transport en commun doivent augmenter partout dans la Communauté métropolitaine de Montréal, soit en raison de la Société de transport de Montréal, soit en raison du REM. Une petite ville comme Montréal-Ouest n'a pas le pouvoir de changer cette situation. La Ville portera une attention particulière aux factures qui seront imputées aux municipalités sur l'île. Le Maire a ajouté qu'il n'était pas contre l'amélioration des services offerts aux résidents de l'Ouest de l'île. Il est possible que les résidents de Montréal-Ouest ne tirent aucun bénéfice du REM mais tout porte à croire que des solutions autres que le REM seraient encore plus défavorables. Tous s'accordent sur une chose : aucun membre du Conseil ne désire voir un nombre accru de trains transiter à travers Montréal-Ouest.

Michael Elie a souligné le problème de la circulation sur Ronald drive. Il a demandé qu'un ralentisseur soit refaçoné et peint en jaune. Il a également demandé que cette zone soit considérée comme un corridor scolaire afin de réduire la vitesse de la circulation. Le Conseiller Mazzone a rappelé les discussions portant sur Ronald Drive à la dernière réunion du Comité de circulation et de sécurité, notamment en raison de la présence de

garderies. Le résident a exprimé ses préoccupations concernant la réouverture de la sortie Brock South à deux sens après l'achèvement des travaux du projet Turcot. Le Maire a répondu qu'il ne voyait pas en quoi la situation serait différente après puisqu'il n'y a qu'une sortie. Mais la Ville conserve sa compétence dans cette zone et pourrait prendre la décision appropriée au moment jugé nécessaire.

Erica Deschênes a demandé pourquoi certains ralentisseurs ont été enlevés dans Strathearn et remplacés par des ralentisseurs moins efficaces. Le Maire Masella a dit que la Ville avait reçu de nombreuses plaintes concernant ces ralentisseurs. Un ingénieur a été embauché pour évaluer leur conception et, à son avis, les ralentisseurs étaient surdimensionnés. Si les nouveaux ralentisseurs ne réussissent pas à réduire le rythme de la circulation, il faudrait peut-être les refaire aussi. Il faut viser un équilibre. La résidente a demandé s'il y aurait des travaux sur les trottoirs. Le Maire a répondu que la Ville entamait des projets importants de réfection des rues, des chaussées et des trottoirs lorsqu'elle reçoit les subventions nécessaires qui aident à payer les coûts de ces travaux. Cependant, la condition principale pour en obtenir est la condition des infrastructures souterraines. S'il n'y a pas suffisamment de bris de conduites d'eau sur une rue donnée, il n'y aura pas de financement.

John Symon s'est également déclaré membre du groupe Transparence. Il dit avoir été frappé par le commentaire du Maire concernant la situation dangereuse du passage à niveau. Le Maire Masella dit qu'il y a environ 500 trains qui transitent à travers la Ville dans les deux sens chaque semaine, sans tenir compte des fins de semaine. Le visiteur a cité l'analyse d'un expert qui a déclaré que les deux voies ferrées pourraient être fermées à long terme après l'arrivée du REM, réduisant ainsi le nombre de trains à Montréal-Ouest. Le Maire a répondu que ce ne serait pas une si mauvaise situation. Le visiteur a demandé si le Conseil était intéressé à adopter une résolution demandant que le niveau de service sur les deux voies ferrées ne soit pas diminué. Le Maire a répondu qu'il ne pouvait pas parler pour le Conseil mais que lui-même ne serait pas prêt à demander que le nombre de trains diminue. Le Conseiller Mazzone a expliqué que les enjeux étaient nombreux. Selon la Conseillère Ulin, la réduction éventuelle du nombre de trains sur ces voies serait directement liée à la construction du REM, mais selon toute éventualité, l'utilisation totale du transport en commun est destinée à augmenter, ce qui, en soi, est une bonne chose. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de problèmes avec le REM.

Cynthia Nichols a souligné la présence d'un trou devant sa maison à proximité d'un puisard. Le Maire a répondu que puisque c'est dans la rue, la Ville en est responsable.

Val Hayek a également formulé des critiques à l'égard du REM.

La première période de questions prit fin à 20 h 50.

8. Contrats et Greffe

a) Entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ)

ATTENDU que le CSPQ est un organisme relevant du Conseil du Trésor qui assume diverses responsabilités ayant trait, entre autres, à l'approvisionnement, à la fourniture de services et aux ressources humaines et financières, au bénéfice des ministères et organismes du gouvernement québécois mais également d'autres organismes publics, dont les municipalités;

ATTENDU que le CSPQ est aussi responsable de la disposition des biens excédentaires au sein du gouvernement et offre ce service aux municipalités intéressées, sans exiger qu'elles y aient exclusivement recours et plutôt en tant qu'option dont elles peuvent se prévaloir;

ATTENDU que le CSPQ demande aux municipalités intéressées de conclure une entente pour précisant leurs rôles et responsabilités respectifs à cet égard;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

- 1) Que la Ville de Montréal-Ouest accepte les conditions de cette entente avec le CSPQ concernant l'utilisation de ses services pour la disposition de biens excédentaires.
- 2) Que le Greffier soit autorisé à signer ladite entente et à agir comme personne responsable de son application ainsi que pour les aspects opérationnels en général.

Adoptée à l'unanimité
#20180626-005

b) Entente-cadre de location – salles de l'hôtel de ville

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu :

- 1) Que les modalités détaillées d'un nouveau modèle d'entente de location de la Salle de musique ou de la Salle de réunion de l'hôtel de ville soient approuvées.
- 2) Que le contenu du modèle d'entente de location prévale sur les lignes directrices de location promulguées par la Résolution #20151026-011 mais seulement dans la mesure où il y aurait incompatibilité.

Adoptée à l'unanimité
#20180626-006

c) Entente inter-municipale concernant un mandat à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat d'assurances de dommages et l'embauche d'un consultant et gestionnaire de risques

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom d'autres municipalités, un regroupement pour l'octroi d'un contrat d'assurances collectives pour ses employés;

ATTENDU que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'octroi d'un contrat d'assurances collectives en son nom ;

ATTENDU que le 15 juin 2017, l'UMQ a conclu avec le cabinet de services financiers Mallette actuaires Inc. (ci-après « Mallette ») un contrat visant des services professionnels de consultant en assurances collectives ;

ATTENDU que les honoraires du cabinet de services financiers Mallette s'élèvent à 0,65 % du montant des primes d'assurances collectives à être versées par la Ville de Montréal-Ouest;

ATTENDU que les frais de gestion de l'UMQ s'élèvent à 1,15 % du montant des primes d'assurances collectives à être versées par la Ville de Montréal-Ouest;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

- 1) Que la Ville de Montréal-Ouest confirme son adhésion au regroupement d'achat de l'UMQ pour l'octroi d'un contrat d'assurances collectives pour les employés de la municipalité et ce, pour une durée maximale de cinq ans (1^{er} avril 2019 au 31 mars 2024).
- 2) Que la Ville de Montréal-Ouest désigne l'UMQ comme mandataire et responsable de l'exécution de l'entente ayant pour but l'octroi d'un contrat d'assurances collectives pour les employés de la municipalité.
- 3) Que la Ville de Montréal-Ouest autorise l'UMQ à accéder au dossier d'assurances collective de la municipalité détenu par son assureur, le tout, de manière conforme aux normes visant la protection des renseignements personnels et confidentiels.
- 4) Que la Ville de Montréal-Ouest s'engage à payer à Mallette des honoraires représentant 0,65 % du montant des primes d'assurances collectives à être versées par la Ville de Montréal-Ouest.
- 5) Que la Ville de Montréal-Ouest s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion représentant 1,15 % du montant des primes d'assurances collectives à être versées par la Ville de Montréal-Ouest.
- 6) Que la Ville de Montréal-Ouest s'engage à respecter les termes et les conditions du contrat d'assurances collectives pour les employés de la municipalité à intervenir entre la Ville et l'adjudicataire suite à la conclusion du processus d'appel d'offres.
- 7) Que la Ville de Montréal-Ouest s'engage à respecter les termes et les conditions du contrat visant des services professionnels de consultant en assurances collectives, tel qu'octroyé au cabinet de services financiers Mallette, le 15 juin 2017.
- 8) Que la Ville de Montréal-Ouest s'engage à accepter l'adhésion ultérieure de toute municipalité au regroupement d'achat pour l'octroi d'un contrat d'assurances collectives pour les employés et/ou les élus de la municipalité, selon les mêmes termes et conditions.

9) Que la Trésorière soit autorisée à signer, au nom de la Ville de Montréal-Ouest, tout document requis pour donner suite à la présente résolution.

10) Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-421.

Adoptée à l'unanimité
#20180626-007

d) Travaux de reconstruction de l'échangeur Turcot – mesures nécessaires d'atténuation

ATTENDU que l'échangeur Turcot est une plaque tournante du transport routier dans la région de Montréal, au croisement des Autoroutes 15, 20 et 720, facilitant l'accès au pont Champlain et servant de lien entre l'Aéroport International Pierre-Elliott Trudeau de Montréal et le centre-ville;

ATTENDU qu'après 50 ans de service, cet échangeur routier où circulent chaque jour plus de 300 000 véhicules, l'un des plus importants au Québec, doit être reconstruit;

ATTENDU que le Projet Turcot (comme on l'appelle) comprend la reconstruction des échangeurs Angrignon, de La Vérendrye et Montréal-Ouest, ainsi que des sections adjacentes des Autoroutes 15, 20 et 720;

ATTENDU que les travaux entrepris dans le cadre du Projet Turcot ont eu et continuent d'avoir un impact direct sur le territoire et les résidents de la Ville de Montréal-Ouest ("la Ville"), en particulier dans le secteur sud de la municipalité;

ATTENDU que l'administration municipale et le Conseil de Ville consacrent beaucoup d'efforts au suivi du Projet Turcot en collaboration avec le Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (le "MTQ"), les autorités ferroviaires et les groupes de citoyens, afin de minimiser l'impact actuel et futur de ces travaux sur les résidents de Montréal-Ouest, pendant leur réalisation et suite à leur achèvement;

ATTENDU que la Ville a pris différentes initiatives à ses propres frais pour atténuer les effets du Projet Turcot sur le trafic routier, notamment:

- i. limitation de la circulation de camions sur le chemin Avon;
- ii. réalisation d'une étude de trafic dans le secteur affecté;
- iii. préparation d'un plan d'ingénieur pour des mesures d'apaisement de la circulation;
- iv. installation d'un signal lumineux pour piétons sur le chemin Avon;
- v. amélioration de l'éclairage routier;
- vi. installation de dos d'âne et de bornes de protection;
- vii. réduction de la largeur de virage sur Ballantyne Sud;
- viii. adoption de nouvelles règles de stationnement pour ralentir le trafic;
- ix. amélioration de l'aménagement du passage piétonnier à l'intersection Avon/Westminster Sud;
- x. configuration modifiée de l'intersection Brock Sud/Courtney;
- xi. installation de bornes de protection et marquage de lignes de chaussée sur le chemin Avon;

ATTENDU que la Ville a mandaté son Lieutenant du Service de sécurité publique pour assister à toutes les réunions du Comité de bon voisinage tenues sous l'égide du MTQ;

ATTENDU que le Conseiller municipal en charge du dossier de la Sécurité publique a aussi participé à chacune de ces réunions depuis septembre 2017;

ATTENDU que la Ville continue de travailler avec les autorités provinciales et régionales pour que la situation finale résultant du Projet Turcot, lorsqu'il sera complété, tienne compte le mieux possible des enjeux qu'il présente pour les résidents de Montréal-Ouest;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

Que la Ville, tout en reconnaissant les efforts du MTQ pour traiter plusieurs des enjeux mentionnés ci-après, demande instamment que le ministère:

1. s'adresse au Canadien National (CN) pour que cette entreprise atténue les nuisances sonores et visuelles ainsi que les vibrations résultant du trafic ferroviaire le long de l'Autoroute 20, et ce aussi bien pendant qu'après la phase de réalisation des travaux du Projet Turcot;
2. s'adresse au CN pour que soit réduite la vitesse des trains arrivant à Montréal-Ouest;
3. voie à atténuer les nuisances sonores résultant du trafic sur l'Autoroute 20 et ce aussi bien avant qu'après la fin du Projet Turcot;
4. voie à atténuer la pollution résultant des émissions de poussière qui émanent de la zone des travaux du Projet Turcot (au moyen, par exemple, de l'utilisation d'eau pour humecter la poussière et permettre son nettoyage et son enlèvement par la suite);
5. respecte son engagement de construire un mur anti-bruit le long de l'Autoroute 20 spécifiquement afin de réduire le niveau sonore émanant du trafic routier autant que ferroviaire à proximité de celle-ci. Dans ce but, le MTQ est aussi fortement encouragé à prolonger ledit mur vers l'est jusqu'à la rue Pullman pour protéger, autant du bruit que de la pollution, la cour arrière des résidences de Montréal-Ouest;
6. explore l'utilisation maximale de plantations d'arbres et de végétaux au sud des propriétés sur la promenade Ronald et l'avenue Brock Sud comme écran naturel anti-bruit et anti-pollution;
7. s'efforce concrètement au moyen d'une signalisation appropriée d'encourager les usagers de la route à emprunter la sortie Ste-Anne-de Bellevue vers l'Autoroute 20, réduisant ainsi le passage continu et illégal de camions sur le chemin Avon à Montréal-Ouest;
8. aborder avec le CN le problème du changement de voies et du stationnement en état de marche de trains au sud des propriétés situées sur la promenade Ronald, afin que cette entreprise prenne les mesures requises pour atténuer les nuisances sonores qui en résultent;
9. assurer que tous les problèmes affectant les fondations ou structures de bâtiments à Montréal-Ouest et résultant des travaux effectués dans le cadre du Projet Turcot soient traités équitablement et en temps opportun;
10. acheminer toute correspondance relative au Projet Turcot et à ses effets sur la Ville à la Directrice générale de la Ville, et l'informer de toute autre communication entre le MTQ et des résidents de Montréal-Ouest ou des tierces parties, concernant les sujets ci-haut traités.

Adoptée à l'unanimité
#20180626-008

9. Administration et finances

a) Approbation des déboursés – 19 mai au 19 juin 2018

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu :

Que la liste des comptes payables pour la période du 19 mai au 19 juin 2018 totalisant 3 395 299,90 \$ soit acceptée et payée tels qu'ils sont énumérés.

Adoptée à l'unanimité
#20180626-009

b) Délégation de pouvoirs pour le mois de juin 2018

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu :

Que soit approuvé le rapport du Directeur général concernant l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du Règlement n° 2005-002 pour le mois de juin 2018.

Adoptée à l'unanimité
#20180626-010

c) Propositions de nouveaux tarifs

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu :

Que de nouveaux tarifs ou des tarifs révisés (selon le cas) soient perçus pour les services suivants (taxes comprises, sauf indication contraire) :

- Administration générale

Célébration d'un mariage ou d'une union civile

- 310,36 \$ à l'hôtel de ville
- 413,82 \$ ailleurs dans la Ville

Vente de biens immobiliers pour défaut de paiement des taxes municipales

- 11,50 \$ /chaque lettre

Vente d'épinglettes de la Ville (nouvelles)

- 5,00 \$ /unitaire

- Aménagement urbain

Permis de démolition (plus frais applicables)

- 1 200 \$ /bâtiment principal
- 100 \$ /bâtiment secondaire

- Culture, sports et loisir – location de patinoire (taxes non comprises)

- Régulière

165 \$ / heure

- ARC adultes

165 \$ / heure

- ARC jeunes

115 \$/ heure

- ARC mineurs

58 \$/ heure

- en dehors des heures régulières en saison

80 \$ /heure

- Heures estivales

75 \$/ heure

- Écoles résidentes et garderies résidentes ou non

Frais supprimés.

Adoptée à l'unanimité

#20180626-011

10. Service d'urbanisme

a) Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu, la Conseillère Colleen Feeney ayant déclaré s'abstenir en raison d'un intérêt qu'elle a dans l'affaire considérée:

1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 20 juin 2018.

2) D'approuver tels que présentés, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal :

Adresse	Projet
193 Wolseley N.	Reconstruction de la terrasse arrière, deuxième étage, reconstruction et rallonge de la terrasse arrière du rez-de-chaussée premier étage et reconstruction et rallonge du patio arrière ;
451 Westminster N.	Remplacement de la porte avant ;
129 Wolseley N.	Remplacement du revêtement extérieur de la rallonge au deuxième étage ;
236 Strathearn N.	Remplacement de la porte patio à l'arrière ;
452 Ballantyne N.	Remplacement de six fenêtres et d'une porte patio ;
146 Percival	Remplacement du fascia, des soffites et de l'isolation du toit.

3) D'approuver avec conditions, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal :

Adresse	Projet
---------	--------

134 Westminster N. Démolition de la véranda et reconstruction de la terrasse arrière ;
162 Northview Reconstruction de l'auvent en avant, remplacement de fenêtres, de portes et remplacement d'une fenêtre arrière par une porte patio, construction d'une terrasse, peinture du fascia, des soffites et de la porte du raga, en noir.

4) D'approuver, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, malgré la recommandation du CCU de reporter ce dossier, mais sujet aux conditions énoncées dans le procès-verbal :

Adresse	Projet
332 Ballantyne N.	Démolition d'un vestibule et construction d'une rallonge dans l'arrière-cour, remplacement du revêtement en aluminium ainsi que la construction d'une terrasse dans l'arrière-cour.

Adoptée à l'unanimité
#20180626-012

11. Travaux publics

a) Demande d'aide financière – PRIMEAU (volet 2)

ATTENDU que la Ville a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU pour le renouvellement de conduites sous le volet 2 de celui-ci;

ATTENDU que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière suivant ledit programme et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

1) Que la Ville de Montréal-Ouest s'engage à respecter les modalités applicables du guide mentionné au préambule, afin de réaliser des travaux de renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout sur la rue suivante:

- Wolseley Nord (tronçon numéro 6305) entre Edinburgh et Radcliffe.

2) Que la Ville convient d'être seule responsable et de dégager les gouvernements du Canada et du Québec ainsi que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne (incluant le décès de celle-ci) et des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme cité au préambule.

3) Que la Ville s'engage à réaliser lesdits travaux selon les modalités du programme.

4) Que la Ville de Montréal-Ouest s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

5) Que la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme et associés au projet, y compris tout dépassement de coûts et les directives de changement.

6) Que la Directrice générale soit autorisée à signer la demande d'aide financière et à la présenter ainsi que tout autre document requis au nom de la Ville de Montréal-Ouest pour les fins de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité
#20180626-013

12. Ressources humaines

a) Adhésion à une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail

ATTENDU qu'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail a été mise sur pied par la firme Groupe Conseil Novo SST inc. en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (R.L.R.Q., ch. A-3.001);

ATTENDU que l'adhésion à la Mutuelle pourrait permettre à la Ville d'améliorer son système de gestion ainsi que son dossier en santé et sécurité du travail;

ATTENDU que la Ville désire profiter des avantages qui découlent de l'adhésion à une telle mutuelle de prévention;

ATTENDU que les membres du Conseil se déclarent satisfaits des termes d'une entente projetée dont ils ont fait une lecture complète avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), telle que rédigée en date du 28 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

- 1) Que soient entérinés les termes de l'entente ainsi conclue avec la CNESST relativement à un regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2018.
- 2) Que la firme Groupe Conseil Novo SST inc. soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, ladite Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux, ainsi que tout renouvellement ultérieur de celle-ci.
- 3) Que la Directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis afin d'assurer l'adhésion et la participation de la Ville à la mutuelle de prévention.
- 4) Que la présente résolution remplace la résolution # 20140127-017.

Adoptée à l'unanimité
#20180626-014

13. Nominations

a) Désignation du maire suppléant

NOTE Les dernières personnes qui ont occupé les fonctions de maire suppléant, y compris le plus récent titulaire, furent les Conseillers Elizabeth Ulin, Dino Mazzone, Colleen Feeney et Maria Torres.

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu :

- 1) Que la Conseillère Maria Torres soit nommée maire suppléant pour les mois d'août, septembre, octobre et novembre 2018.
- 2) Que la Conseillère Maria Torres soit désignée pour remplacer le Maire Beny Masella au Conseil de l'agglomération, si besoin est, et qu'une copie certifiée de cette résolution soit transmise, le cas échéant, au Conseil de l'agglomération.
- 3) Que cette nomination entre en vigueur le 1^{er} août 2018.

Adoptée à l'unanimité
#20180626-015

14. Rapports des conseillers

a) Siège Numéro 2

Elizabeth Ulin, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Communications, Loisirs et Culture.

b) Siège Numéro 3

Colleen Feeney, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Urbanisme, Finances, Administration et Ressources humaines.

c) Siège Numéro 4

Maria Torres, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Environnement, Travaux publics et Bâtiment.

d) Siège Numéro 1

Dino Mazzone, Conseiller, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Sécurité publique et Financement de projets spéciaux.

15. Dépôt des documents

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

16. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

17. Seconde période de questions du public

À 21 h 45, M. le Maire a annoncé le début de la seconde période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers touchant les points à l'ordre du jour de la présente séance.

Abby Shyavitz voulait avoir des détails sur l'enquête sur la bagarre qui a eu lieu au coin de Westminster et Northview. Le Maire Masella a dit qu'il ignorait ce qu'il pouvait divulguer publiquement. Le Maire a invité le Lieutenant à se prononcer sur cette question. Ce dernier a déclaré qu'il s'agissait d'un incident isolé à Montréal-Ouest et que, jusqu'à ce jour, aucune accusation n'a été portée contre les individus impliqués.

Norbert Bedoucha a félicité le Conseil pour l'adoption de sa résolution globale concernant le projet Turcot. Il a suggéré que la Ville demande au Canadien National de mettre en vigueur des restrictions de poids sur le trafic ferroviaire commercial parce que le poids influe sur les vibrations, ce qui a un impact sur les résidents vivant à proximité. Il a également proposé que la Ville facilite les réclamations des résidents auprès du MTQ. Le Conseiller Mazzone a répondu que la Ville ne peut pas exercer un rôle de gardien auprès de la population. Le résident a demandé l'échéancier des travaux d'infrastructures sur Wolseley, en vertu du programme de financement PRIMEAU. Le Maire a répondu que, si la Ville obtient la subvention, les travaux seront entrepris après la fermeture des écoles en juin et se termineront à la fin du mois d'août.

Michael Elie a voulu connaître le statut du parc Ronald où le MTQ a acquis une partie du terrain dans le cadre du projet Turcot. Le Maire a expliqué que cela n'avait rien à voir avec la résolution adoptée ce soir. Le MTQ a proposé une solution pour remettre la végétation à cet endroit. Dans un autre ordre d'idées, le résident a mentionné l'absence de pelouse dans certaines sections du parc à chiens. Le Maire a expliqué qu'il était difficile de garder longtemps une pelouse sur une pente. Il faudrait revoir cette question. Le résident a demandé s'il était possible de recevoir la fiche de la taxe d'eau plus tôt pendant l'année, tenant compte du fait que les locataires s'installent en juillet alors que la fiche est envoyée en septembre. Ce n'est pas une situation idéale parce que la consommation doit refléter les habitudes et les prévisions de l'utilisation réelle par l'utilisateur dans la maison. Le Maire a répondu qu'il n'avait pas de réponse à cette question ; si cette pratique devait changer, elle devrait l'être pour tous.

Louise Chênevert a demandé quand se tiendrait la prochaine réunion du Comité de bon voisinage concernant le projet Turcot. Le Conseiller Mazzone a répondu que cette réunion se tiendrait à Victoria Hall.

18. Levée de la séance

À 21 h 55, aucune autre question n'étant posée,

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu :

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
#20180626-016

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier